



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Thèmes communs devant être examinés

à chacune des sessions : dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Additif

Document de synthèse présenté par le grand groupe composé des travailleurs et des syndicats de la filière bois**

Résumé

Les aspects sociaux et culturels de la contribution des forêts à la société ne se voient généralement pas accorder la même importance que les préoccupations économiques et environnementales. Il en résulte notamment que la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté est mal connue. Par conséquent, de nombreux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté recommandent des politiques qui sont préjudiciables à la gestion écologiquement viable des forêts, ne sont pas propices au transfert de techniques socialement souhaitables et écologiquement rationnelles, sont hostiles aux connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et ne reposent pas sur les contributions sociales et culturelles décisives qu'apporte la forêt aux populations qui en sont tributaires.

* E/CN.18/2004/1.

** Établi par la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois.



La contribution des forêts à la réduction de la pauvreté doit être reconnue afin que les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts reçoivent l'aide publique au développement dont elles ont besoin. De même, l'industrie des produits de la forêt doit agir davantage pour garantir la stabilité de l'emploi. Il incombe incontestablement aux gouvernements de faire prévaloir les normes de l'Organisation internationale du Travail en faveur d'un travail satisfaisant, afin de promouvoir un type d'emploi qui permettra aux populations tributaires de la forêt d'échapper à la pauvreté et de se lancer dans la gestion écologiquement viable des forêts.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Aperçu	2–24	3
III. Mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF)	25–26	9
IV. Conclusions	27–31	11
V. Mesures requises de la part du Forum international sur les forêts lors de sa quatrième session	32	12

I. Introduction

1. Les fédérations internationales de syndicats et leurs sections apparentées militent pour un travail convenable pour tous, le développement durable dans les domaines social et économique, la défense des droits des populations autochtones et de leurs connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts. La Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB), fédération syndicale internationale qui représente les travailleurs du secteur de la foresterie, du bois et du bâtiment et compte 10 millions de membres dans 127 pays, encourage la gestion écologiquement viable des forêts grâce aux moyens suivants :

a) La promotion des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts auprès de diverses instances internationales et nationales chargées de la gestion écologiquement viable des forêts;

b) Des programmes visant à développer les capacités des sections syndicales en ce qui concerne la gestion écologiquement viable des forêts, la certification forestière et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

c) La promotion des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail dans les systèmes de certification en matière de gestion forestière;

d) La mobilisation en faveur de l'intégration de normes sociales et culturelles aux critères et indicateurs de la gestion écologiquement viable des forêts;

e) Le transfert de technologie vers les pays en développement d'Afrique de l'Ouest et de l'Est;

f) Des activités destinées à réduire la pauvreté, comme les efforts visant à officialiser l'emploi en rétablissant la relation de travail et les projets de foresterie locaux.

II. Aperçu

2. Le FITBB sait par expérience que si l'on fait abstraction des composantes sociales et culturelles de la gestion écologiquement viable des forêts, certains aspects des problèmes ne sont pas pris en considération. Le développement durable (ou d'ailleurs l'exploitation écologiquement viable des forêts) n'est pas un compromis entre des considérations relevant des domaines économique, environnemental et social, mais plutôt une interaction complexe et systématique entre ces trois secteurs, qu'il s'agit de traiter simultanément. Le but n'est pas de placer côte à côte trois piliers distincts, mais d'établir une perspective tridimensionnelle pour permettre à tous les membres de la société de jouir des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992).

3. Afin de ralentir la déforestation, la gestion écologiquement viable des forêts doit intégrer à toutes les étapes du processus de gestion les aspects sociaux et culturels de la forêt ainsi que les connaissances traditionnelles sur les forêts. Trop de pays semblent partir de l'idée que la résolution des problèmes environnementaux et économiques entraînera la disparition des difficultés sociales et culturelles.

Plusieurs pays ont ainsi institué des interdictions de récolte à l'échelon national, généralement à la demande insistante (formulée directement ou indirectement) des institutions de Bretton Woods. Cela n'a pourtant pas empêché la déforestation, ce qui prouve que même certaines des institutions financières les plus puissantes au monde ne peuvent protéger les forêts en se contentant d'appliquer des solutions à l'échelon environnemental, voire environnemental et économique.

4. Les questions sociales et culturelles doivent aussi être abordées dans le cadre du débat sur le transfert des techniques écologiquement rationnelles, qui ne porte habituellement que sur les modes de financement de ce transfert ou s'efforce de déterminer si une technique donnée est rationnelle sur le plan écologique. Il est rare que les résultats de ces discussions rendent socialement ou culturellement acceptable le transfert de techniques qui paraîtraient préférables du point de vue écologique. Une raison en est le postulat selon lequel si cette technique présente un intérêt économique pour une catégorie de la population, elle sera alors avantageuse pour l'ensemble de la société. Cette idée est erronée car une technique pourrait être coûteuse pour beaucoup et ne profiter qu'à quelques-uns, ou bien présenter des avantages économiques pour un petit nombre et avoir des répercussions culturelles et sociales pour beaucoup. Une telle répartition des gains n'est pas rare dans la foresterie. Nombreux sont les cas où des forêts ont été privatisées avant l'adoption de codes des forêts et de régimes de propriété clairs, ce qui illustre les avantages que s'arrogent de petits groupes au détriment d'une société dans son ensemble.

5. En général, les solutions de fortune dans les domaines environnemental ou économique ne parviennent pas à protéger les forêts, à promouvoir le développement économique, ni à encourager le développement durable. Les programmes qui ne favorisent que la protection des espèces ou l'augmentation du produit national brut sans veiller en parallèle à augmenter la prise calorique quotidienne, à répartir les richesses et les revenus, et à créer des emplois convenables, n'ont pas réussi à instaurer le développement durable ou la gestion écologiquement viable des forêts, et n'y parviendront pas¹. La meilleure façon d'obtenir des résultats souhaitables pour toutes les parties concernées peut être de répondre aux exigences imposées par la gestion intégrée des forêts.

6. Lorsque l'on préconise une gestion intégrée des forêts tenant compte des préoccupations sociales et culturelles, l'argument selon lequel ces dernières ne relèvent pas du domaine de la foresterie est fréquemment évoqué, comme si foresterie et forêts n'étaient en quelque sorte pas concernées par les répercussions et les relations sociales qui les entourent. Cela n'est pas plus vrai pour les préoccupations sociales et culturelles que pour celles qui ont trait à l'environnement ou à l'économie. En s'intéressant aux aspects sociaux et culturels des forêts et des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts joue donc un rôle important et constructif.

7. À l'échelon international, le bois reste d'abord destiné à une exploitation non commerciale. Les stratégies et idéologies fondées sur le jeu du marché ne sont donc pas adaptées à ces activités, puisque la transaction (de la récolte à l'utilisation finale) n'implique à aucun moment un échange monétaire. Pourtant, c'est précisément dans le cadre de ce type d'activité que les connaissances traditionnelles sur les forêts sont le plus utilisées et que les femmes jouent elles aussi un rôle prédominant.

8. Rares sont encore les programmes forestiers nationaux qui consacrent une grosse partie de leurs ressources à la lutte contre la pauvreté, à un travail convenable ou encore au rôle des femmes, des jeunes et des populations autochtones, bien que ces questions retiennent depuis peu davantage l'attention. Il en découle que la contribution des forêts au bien-être des pauvres, de la main-d'oeuvre forestière, des femmes, des jeunes et des populations autochtones n'est pas bien définie, ni même suffisamment connue. Ces questions ne sont pas traitées de manière aussi approfondie que nécessaire, ce qui a des conséquences dommageables.

9. Étant donné que la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté n'est pas bien définie dans le cadre de la foresterie, il est difficile pour le profane de l'évoquer ou de la comprendre. Les forêts et l'industrie forestière ne bénéficient donc pas du soutien financier (aide publique au développement par exemple) que reçoivent d'autres secteurs, dont le rôle en matière de réduction de la pauvreté et les aspects sociaux sont mieux connus. Le Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement a constaté que ce point posait un problème particulier. Les experts ont reconnu que du fait de l'absence de documentation sur le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté, ce secteur ne recevait pas l'aide publique au développement nécessaire pour faciliter la transition cruciale vers des utilisations écologiquement viables. La transition est donc plus longue et la désorganisation subie par divers groupes sociaux s'est accentuée. La prolongation de la transition vers une gestion écologiquement viable des forêts contribue à la mise en péril de la stabilité politique, à la destruction de l'environnement et à la déculturation.

10. D'après les experts, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont un vecteur de poids pour faire reconnaître la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté. Cette observation est importante car l'aide publique au développement est de plus en plus liée à ces documents. La contribution des forêts à la réduction de la pauvreté doit donc non seulement être solidement étayée, mais aussi être inscrite dans ces documents de stratégie. Comme toujours, il est évidemment plus aisé d'identifier le problème que de le résoudre. Dans le cas présent, la foresterie écologiquement viable ne pourra bénéficier davantage de l'aide publique au développement qu'à condition que plusieurs obstacles soient éliminés.

11. Ces obstacles sont les suivants :

a) *Le manque de connaissances.* Les milieux forestiers ignorent dans quelle mesure les forêts contribuent soit à la réduction de la pauvreté, soit à la survie, même s'ils semblent estimer que cette contribution est considérable. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les forêts sont un atout indispensable pour les pauvres, peut-être même leur dernier recours². Des analyses plus précises sont nécessaires ici;

b) *Le manque de cohérence et de coordination de l'aide publique au développement et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.* Malgré certaines tentatives, peu de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté parviennent à promouvoir une planification intégrée et coordonnée. Par conséquent, les ministères du travail restent exclusivement chargés de l'application du droit du travail, les ministères de l'environnement sont responsables de la protection de l'environnement, les services chargés du développement rural ont le dernier mot dans ce domaine, et ainsi de suite. C'est ainsi que les forêts sont

souvent oubliées. Parce qu'il n'existe aucune convention internationale sur les forêts, il est encore plus difficile de leur affecter des ressources;

c) *Les conditionnalités et les politiques fortement idéologiques qui sont inscrites dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté exercent généralement une discrimination à l'encontre des activités forestières ainsi que des aspects sociaux et culturels des forêts.* Les documents de stratégie favorisent souvent des politiques qui ont des effets défavorables sur les populations dépendant de la forêt, les normes sociales et des concepts culturels tels que les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts. Ces documents, qui ont un parti pris en faveur des politiques agricoles tournées vers l'exportation, soutiennent fréquemment les programmes qui incitent à passer de la foresterie à l'agriculture³. Leur volonté de privatiser et de libéraliser l'économie aussi rapidement que possible entraîne une déstructuration des sociétés tributaires de la forêt (qui risquent de ne pas comprendre le concept de propriété privée) et nuit aux cultures qui s'appuient sur des préceptes collectifs ou tribaux. De même, la libéralisation des échanges expose les populations dépendant de la forêt et la main-d'oeuvre forestière aux mécanismes du marché international, qui est guidé non pas par les personnes les plus efficaces, mais par les plus puissantes et par celles qui ont accès à la meilleure information. L'ouverture prématurée des marchés nationaux à la concurrence internationale met également en danger les petites et moyennes entreprises, qui se retrouvent face à une concurrence destructrice avant même d'avoir pu faire leurs preuves. Enfin, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont tendance à ne pas tenir compte de l'importance que présente un emploi convenable, accompagné d'une relation de travail formelle. Parce qu'un parti pris les a empêchés d'accorder la priorité à un travail convenable et à l'application des normes sociales internationales, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et leurs prédécesseurs n'ont sans doute réussi qu'à transformer les indigents et les laissés-pour-compte en prolétaires. Même si la productivité s'est améliorée et que le produit national brut a augmenté, les conditions des travailleurs dépendant de l'exploitation des forêts n'ont pas progressé.

12. Quelques exemples illustrent les difficultés auxquelles se heurtent ceux qui souhaitent intégrer directement les préoccupations d'ordre forestier à l'aide publique au développement, ou le faire indirectement par l'intermédiaire des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les Îles Salomon ont récemment présenté leur programme en matière de foresterie, qui prévoit la récolte complète des essences locales d'ici à 2010. Les ressources naturelles ainsi récoltées ne représenteront qu'une faible fraction de ce que les insulaires auraient pu retirer à long terme des forêts. Pendant des décennies, les plus pauvres d'entre eux seront ainsi privés de l'accès à cette ressource d'importance critique qu'est le bois. La communauté internationale, qui soutient les Îles Salomon en leur accordant une aide publique au développement qui leur est vitale, ne semble pas disposée à intervenir, puisqu'elle n'offre pas les fonds qui permettraient d'opter pour d'autres solutions, plus souhaitables. Il en résultera évidemment qu'une petite frange de la population détiendra les richesses, tandis que la main-d'oeuvre forestière actuelle sombrera dans le dénuement et que les ressources naturelles indispensables aux populations autochtones de ces îles diminueront. Cette démarche semble pourtant répondre aux exigences du libre-échange, de l'équilibre budgétaire et de la libéralisation du marché.

13. Au Ghana, afin de satisfaire aux conditions nécessaires pour parvenir à l'équilibre budgétaire, le Gouvernement a augmenté les taxes et les charges qui pèsent sur l'industrie des produits forestiers, ce qui a entraîné dans ce secteur un déclin d'environ 20 % de l'emploi structuré. Même s'il est évident que l'action des pouvoirs publics n'est pas la seule cause de ce recul de l'emploi, elle semble avoir eu de fortes répercussions négatives sur l'économie, entraînant une augmentation des coûts de production et une baisse des prix de vente des marchandises. Cette politique pourrait être qualifiée d'anti-keynésienne.

14. Au Burkina Faso, il a été reconnu que le bois constitue la principale source de dépense (en dehors du logement) pour les Burkinabè démunis². Pourtant, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté préconisent une politique monétaire restrictive, qui a pour effet pervers de créer des conditions macroéconomiques défavorables aux pauvres du secteur de l'agroforesterie. Ce fait est particulièrement inquiétant car la société civile du pays a été consultée de manière approfondie lors de l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

15. L'influence des conditionnalités imposées et des politiques forestières fortement idéologiques ne se limite pas aux pays en développement et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Canada est régulièrement aux prises avec des actions lancées à l'échelon international par les États-Unis d'Amérique, en raison de la tarification qu'il applique au bois sur pied. Utilisant les arguments du libre-échange, les États-Unis prétendent que ce mécanisme fait obstacle au commerce. Ce mode de tarification est unique dans la mesure où il s'efforce de promouvoir la stabilité de l'emploi dans une industrie caractérisée par des cycles d'expansion et de récession et où, en grand nombre, les travailleurs forestiers se retrouvent régulièrement au chômage. En faisant baisser les prix du bois sur pied lorsque la demande est faible, et en les augmentant lors des périodes d'expansion économique, le système canadien encourage davantage de stabilité dans l'emploi, ce qui est une importante stratégie de prévention de la pauvreté.

Le rôle des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et des normes sociales dans la réduction de la pauvreté et la gestion écologiquement viable des forêts

16. S'il existe incontestablement de nombreuses voies permettant de sortir de la pauvreté, peu de pays ont réussi jusqu'à présent à les emprunter. Des données de la Banque mondiale et de divers organismes des Nations Unies révèlent que les pauvres sont plus nombreux qu'il y a 20 ans⁴. De même, le pourcentage des richesses et des revenus contrôlés par les plus riches continue de croître. La plupart des populations les plus pauvres qui vivent de la forêt vivent dans des zones rurales et sont tributaires des forêts en tant que capital naturel et moyen de subsistance. En raison de l'augmentation de la pauvreté, il n'y a rien d'étonnant à ce que le déboisement augmente également.

17. Les collectivités dépendant des forêts pourraient se sortir de la pauvreté en misant sur leurs propres ressources telles que les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts plutôt qu'en faisant appel à une technique externe ou en cherchant des marchés illusoire d'exportation de matières premières. Nombre de

pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques ont atteint leur niveau actuel par des politiques de substitution de productions nationales à leurs importations plutôt qu'à des stratégies d'exportation. Plus récemment, des pays tels que la Malaisie, la Chine et dans une moindre mesure, l'Inde, ont associé ces deux démarches. La stratégie la plus efficace est celle qui est la mieux adaptée à la culture et à la société du pays concerné et les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts font partie intégrante de cette méthode.

18. De plus en plus, la communauté internationale reconnaît qu'il faut intégrer des préoccupations sociales et culturelles au développement durable en général et à la gestion écologiquement viable des forêts en particulier. Le Consensus de Monterrey souligne l'importance de politiques actives concernant le marché du travail et l'accroissement indispensable de la couverture et de la portée de la protection sociale⁵. L'élément le plus central des politiques de croissance qui appuient la réduction de la pauvreté est la mesure dans laquelle, à long terme, celles-ci affectent les niveaux de l'emploi et le sous-emploi. Malgré ces constatations, on continue de recommander dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les programmes forestiers nationaux des politiques qui ne tiennent aucun compte du rôle essentiel des associations de salariés et des syndicats. De ce fait, le chômage continue d'augmenter dans le monde – il a atteint près de 20 millions de chômeurs entre 2001 et 2002 – et le secteur forestier en particulier continue de mettre en péril l'aspiration à un travail convenable en sous-traitant les emplois qui avaient été occupés par les rares personnes qui ont eu la chance de bénéficier d'un travail régulier dans l'exploitation de la forêt⁶.

19. Partout, les jeunes et les femmes sont les premiers touchés par les efforts visant à réduire les coûts ou à attirer l'investissement étranger en compromettant au besoin la relation de travail. Ils sont de manière générale les premiers groupes à être poussés vers le secteur informel et ils sont deux fois plus touchés par le chômage que les hommes adultes⁷. Une fois qu'ils se retrouvent dans le secteur informel, il leur est difficile, voire impossible, de revenir dans le secteur formel et de retrouver un travail convenable.

20. Une étude réalisée par la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) sur les travailleurs sans relation de travail, a révélé que 45 à 60 % des personnes interrogées au Burkina Faso et au Malawi accepteraient le même emploi avec le même salaire s'il leur offrait une protection sociale; aux Philippines, 87 % des interrogés ont donné la même réponse. Il s'agissait évidemment d'une réponse théorique, étant donné que pour la grande majorité des interrogés, il n'existait pas d'emploi à temps plein avec une relation de travail officielle sur le marché du travail de leur bassin d'emplois. Néanmoins, nombre de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et quelques programmes forestiers nationaux mettent en avant une stratégie de création d'emplois qui encourage les pauvres à s'élever par leurs propres moyens. Il s'agit le plus souvent de promouvoir la création de petites et moyennes entreprises et de régimes d'activité indépendante. Toutefois, rares sont les plans, s'il en existe, qui offrent la protection des entreprises ou des entrepreneurs individuels contre la concurrence à des prix prédateurs, nationale ou internationale.

21. L'intégration de préoccupations sociales et culturelles pour les personnes dépendant des forêts suppose la création d'emplois convenables à plein temps, l'extension de toute la panoplie des prestations sociales et le recours à des

mécanismes de mise en oeuvre appliqués au secteur forestier. Lorsqu'il existe des possibilités d'emploi dans le secteur forestier formel, les gouvernements doivent promouvoir des emplois convenables qui susciteront à leur tour des investissements dans la productivité. Contrairement à la croyance populaire et comme en témoignent de nombreuses données, l'investissement étranger direct ne recherche pas les salaires les moins élevés ou l'absence de législation sociale. Lorsqu'ils font des investissements en sylviculture, caractérisée par ses longs délais de croissance des arbres, les investisseurs sérieux recherchent la stabilité politique et la valeur à long terme et non la réduction des coûts et l'instabilité.

22. Les gouvernements doivent également étendre le bénéfice de la protection sociale à ceux qui sont enfermés dans des emplois sans relation de travail officielle, faute de quoi, les employeurs respectueux des règles sociales et de l'environnement se retrouvent économiquement désavantagés. En n'appliquant pas les normes du travail et en laissant ainsi les employeurs sans scrupules agir à leur guise, les gouvernements créent le plus souvent des conditions très défavorables aux employeurs et aux propriétaires fonciers sensibles au contraire aux problèmes sociaux et environnementaux.

23. Enfin, ceux qui s'efforcent d'intégrer les aspects sociaux et culturels des forêts dans la gestion écologiquement viable des forêts doivent admettre qu'ils ne peuvent agir indépendamment de ceux qui possèdent et contrôlent le savoir. En fin de compte, la prise de décisions doit se faire au niveau local par les populations qui vivent de la forêt pour concrétiser les plans et les stratégies. Il faut que ces populations bénéficient en retour d'une part équitable de la richesse qu'elles créent, faute de quoi elles ne s'engageront pas dans l'activité. À cette fin, il convient de réexaminer le rôle exact des forêts dans la réduction de la pauvreté et la façon dont il est mesuré et connu. Une étude récente sur la valeur de la forêt au Ghana a révélé qu'une immense majorité des richesses générées par la forêt profite à ceux qui sont au bout de la chaîne de valeur ajoutée des produits forestiers, laissant relativement peu aux propriétaires terriens, aux peuples autochtones ou aux pouvoirs publics⁸.

24. Une politique forestière intégrée pose également un problème de mise en oeuvre. À l'issue d'un séminaire récemment organisé par la Banque mondiale, la CNUCED et le FMI, les pays ayant une grande expérience des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ont fait des déclarations laissant entendre que la méthode la plus utile et la plus efficace pourrait associer objectifs centralisés et stratégies décentralisées. Une telle méthode pourrait concilier le meilleur savoir professionnel au niveau national et les compétences locales et les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts au niveau local.

III. Mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF)

25. Le mouvement syndical mondial en général et la FITBB en particulier s'efforcent de promouvoir une gestion écologiquement viable des forêts et les propositions du GIF/FIF, principalement en encourageant l'émergence d'un marché du travail stable grâce à la création d'emplois convenables dans les secteurs formel et informel. Il s'agit généralement de sensibiliser les responsables syndicaux, de défendre les droits des travailleurs et des peuples autochtones, de promouvoir le

dialogue social avec les partenaires sociaux traditionnels et d'inciter les travailleurs et les gouvernements à appliquer les normes sociales et environnementales afin de garantir le respect des règles du jeu pour les intervenants et les activités économiques que l'on considère comme socialement et écologiquement souhaitables.

26. La FITBB a appuyé en particulier les efforts suivants :

a) Formation de ses membres à la gestion écologiquement viable des forêts en Asie (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, et plusieurs îles du Pacifique), en Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili et Pérou), en Afrique (Afrique du Sud, Burkina Faso, Kenya, Ghana, Mali et Ouganda) et en Europe centrale et orientale (Fédération de Russie, Pologne et République tchèque);

b) Coopération avec les régimes de certification suivants : Forest Stewardship Council, Système de reconnaissance des certifications forestières, Conseil national de certification du bois (Malaisie) et Lembaga Ekolabel Indonesia (LEI) :

i) Intégration de critères sociaux dans les régimes de certification;

ii) Promotion de l'extension des critères sociaux à la chaîne de production tout entière par l'examen de la chaîne de responsabilité;

c) Signature d'accords cadres avec les sociétés multinationales pour :

i) Promouvoir l'utilisation de produits forestiers issus de forêts gérées de façon écologiquement viable;

ii) Étendre les critères sociaux d'un travail convenable aux travailleurs dépendant des forêts dans les secteurs formel et informel;

iii) Promouvoir des campagnes sur les avantages du bois pour faire connaître aux consommateurs l'utilité et l'importance des produits forestiers;

d) Protection des peuples dépendant des forêts à l'aide des moyens suivants :

i) Programmes d'éducation sur le VIH et le sida lancés dans les zones rurales et dans les écoles de campagne;

ii) Projets relatifs à l'alimentation et à l'eau (puits, plantation d'arbres fruitiers et de noyers tropicaux en bordure d'autres plantations et stabilisation des berges);

e) Campagne pour le respect des lois du travail visant à formaliser le travail, par l'intermédiaire de :

i) L'élaboration tripartite de critères sociaux clairs et précis d'un travail convenable dans l'industrie forestière, en partenariat avec l'OIT (2004-2005);

ii) L'établissement de partenariats avec les programmes nationaux de sécurité et santé du travail et forestiers afin d'élaborer des codes de bonnes pratiques forestières pour la législation nationale et l'application des codes;

iii) La Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe qui, cette année, a intégré dans son plan de travail des efforts pour promouvoir les associations, en particulier dans les pays européens en transition. En insistant

sur la nécessité de constituer des associations dans le secteur forestier tout entier y compris entre les petits propriétaires fonciers, les entrepreneurs et les travailleurs, la Conférence ministérielle a franchi un pas important vers l'intégration de la politique européenne des forêts;

f) Sensibilisation des syndicalistes à la participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté afin d'intégrer les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et de chercher à mieux faire connaître le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté;

g) Campagne pour l'élaboration de critères et d'indicateurs montrant l'importance des aspects sociaux et culturels de la gestion écologiquement viable des forêts; formation des syndicalistes à l'utilisation de critères et d'indicateurs sociaux pour la gestion écologiquement viable des forêts; campagne pour l'intégration de critères sociaux dans diverses instances de dialogue telles que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Congrès forestier mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts et le dialogue international sur les forêts;

h) Gestion de projets forestiers locaux au Burkina Faso, au Ghana et au Kenya, ayant pour objet de :

i) Renforcer le rôle des femmes et des communautés autochtones, tribales et locales dans la gestion écologiquement viable des forêts;

ii) Promouvoir les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, particulièrement en facilitant la culture de plantes médicinales;

iii) Donner les moyens aux travailleurs de contrôler les ressources forestières et d'influer sur les marchés, afin d'agir de façon plus responsable, du point de vue social et environnemental;

iv) Promouvoir le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et de l'intérêt général, en particulier dans les pays en développement.

IV. Conclusions

27. La pauvreté reste la plus grande menace pour les forêts aujourd'hui. Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les propositions d'action GIF/FIF, il convient de résoudre le problème de la pauvreté. Néanmoins, ce n'est que très récemment que le rôle de la forêt dans la réduction de la pauvreté est apparu au premier rang dans la sylviculture. Ce rôle est pour l'essentiel encore méconnu de ceux qui élaborent les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le fait de ne pas mettre en évidence le rôle bénéfique de la forêt dans la réduction de la pauvreté signifie que l'aide publique au développement nécessaire à la mise en oeuvre de nombreuses propositions d'action, y compris celles relatives à la gestion écologiquement viable des forêts, au transfert de technologies respectueuses de l'environnement et de l'intérêt général, à l'élaboration de critères et d'indicateurs, au suivi, à l'évaluation et aux rapports, sera dépensée ailleurs que dans la sylviculture. Il en résulte également que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont inappropriés car ils ne tiennent pas compte de l'importance que revêt la

sylviculture et contiennent fréquemment des recommandations encourageant, même par inadvertance, le déboisement.

28. Pour progresser, il faut que tous les partenaires sociaux travaillent ensemble pour redonner sa légitimité à l'exploitation des forêts en élaborant des processus de planification intégrée de gestion des forêts. À cet effet, le gouvernement doit faire connaître le rôle important des forêts dans la réduction de la pauvreté et promouvoir des politiques sociales appuyant la création d'emplois réguliers dans ce secteur. Il s'agit notamment d'allouer des ressources financières pour faire appliquer les règlements de protection des ressources forestières exposées à une exploitation économique à courte vue, les règlements de sécurité et de santé du travail et environnementaux pour ceux qui travaillent dans le cadre d'une relation de travail officielle; et d'étendre le bénéfice de la protection sociale aux travailleurs précaires. Les pays donateurs, quant à eux, ne doivent plus subordonner leur assistance à des considérations idéologiques fondées sur des modèles qui ont échoué ou qui n'ont pas été appliqués dans les pays développés.

29. Les partenaires sociaux non étatiques, y compris le secteur privé, doivent secondar l'État et promouvoir un dialogue social avec tous les acteurs. Il s'agit notamment de se conformer volontairement aux conventions et règlements nationaux et internationaux qui renforcent le rôle des forêts dans la réduction de la pauvreté, y compris la déclaration de l'OIT sur le travail décent.

30. Les normes fondamentales du travail de l'OIT sont à la base de la définition des conditions d'un travail décent et de l'émancipation des travailleurs dans le secteur forestier. Elles indiquent la voie à suivre pour réduire la pauvreté et parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts. Cependant, du fait de la tendance au développement du travail informel, un nombre croissant de travailleurs ne peut bénéficier de ces normes, même dans les pays où ces normes ont été adoptées. Il importe que tous les partenaires sociaux reconnaissent le caractère universel des normes fondamentales du travail, de l'OIT, et s'efforcent d'en étendre le bénéfice à tous les travailleurs.

31. Enfin, la gestion écologiquement viable des forêts doit intégrer tous les aspects des préoccupations environnementales, sociales et économiques pour atteindre ses objectifs. On ne saurait laisser de côté aucun problème ou préoccupation dans l'espoir d'y remédier plus tard. L'ensemble du processus doit être intégré et traité dans toute sa complexité.

V. Mesures requises de la part du Forum international sur les forêts lors de sa quatrième session

32. Le grand groupe composé des ouvriers forestiers et des syndicats :

a) Demande à tous les membres du Partenariat sur la forêt d'exiger que les normes de travail fondamentales de l'OIT soient appliquées dans le secteur forestier, dans tous les projets, toutes les recherches, et pour l'octroi de tout don ou de tout prêt, en tant que méthode destinée à promouvoir un partage plus équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources forestières;

b) Demande à tous les membres du Partenariat de cibler leurs plans de travail, travaux de recherche et projets pilotes sur l'identification des méthodes de redistribution des activités créatrices de richesses aux communautés qui dépendent des forêts et aux ouvriers forestiers (des secteurs formel et informel), dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

c) Invite tous les pays participants à élaborer des plans d'action afin d'étendre le bénéfice de la législation sociale et économique applicable aux travailleurs du secteur forestier formel à ceux du secteur forestier informel. Ces plans d'action pourraient comprendre les éléments suivants :

i) Modification des lois, conventions et accords pertinents qui sont nécessaires pour établir une présomption d'emploi, la charge de la preuve du statut du travailleur incombant alors à l'employeur et non plus au travailleur;

ii) Modification des lois, conventions et accords pertinents de manière à intégrer la dépendance économique en tant que critère pour établir l'existence d'une relation de travail, donnant ainsi aux syndicats un moyen de remédier au travail non déclaré très répandu dans l'industrie forestière;

iii) Identification des politiques et programmes nationaux qui contribuent au développement du secteur forestier informel et recommandations visant à mettre fin à de telles pratiques ou à étendre le bénéfice de la législation sociale à ces travailleurs;

iv) Collaboration avec tous les partenaires sociaux afin de trouver des ressources adéquates pour assurer une surveillance et une inspection du travail adéquate des travailleurs du secteur forestier;

v) Collaboration avec tous les partenaires sociaux afin d'établir des normes de certification à l'intention des ouvriers forestiers et leur donner la formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour obtenir la certification;

d) Invite les pays participants à oeuvrer avec tous les partenaires sociaux pour réexaminer les normes, codes et pratiques du secteur forestier de façon à assurer que les normes fondamentales du travail de l'OIT soient intégrées dans ces instruments et appliquées par les ministères responsables de la gestion de la forêt;

e) Invite les pays participants à agir avec tous les partenaires sociaux pour réexaminer les normes, codes et pratiques du secteur forestier de façon à faire connaître le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté et transmettre l'information aux ministères concernés;

f) Invite les pays participants à adopter des politiques et résolutions de nature à promouvoir la reconnaissance mutuelle de tous les systèmes de certification qui exigent une gestion écologiquement viable des forêts et le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT;

g) Demande à tous les États membres invités de participer aux prochaines réunions d'experts de l'OIT, prévues en 2005, concernant les normes sociales au service de l'exploitation forestière écologiquement viable;

h) Demande aux États membres d'examiner l'idée d'une convention internationale sur les forêts qui aurait pour principal objectif de créer un cadre structurel regroupant les préoccupations économiques, environnementales, sociales et culturelles dans une stratégie multidimensionnelle cohérente.

Notes

- ¹ *Financement du développement social – Rapport du Forum international pour le développement social* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.IV.6), p. 4 et 5.
- ² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *State of the World's Forests 2003* (Rome, 2003), p. 2 et 3.
- ³ *Ibid.*, p. 3.
- ⁴ Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales et pays en développement 2000*, (Washington, 2000) p. 29; pour les questions de répartition des revenus, voir également Branko Milanovic, « True world income distribution, 1988 and 1993: First calculation based on household surveys alone », Documents de travail de la Banque mondiale, No 2244, novembre 1999.
- ⁵ Voir document A/58/216, par. 34.
- ⁶ « Vulnerability and Poverty in a Global Economy », *Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa première session, 26-30 avril 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.99.II.A.5), p. 19.
- ⁷ Financement du développement social, p. 4.
- ⁸ Banque mondiale, *Profor*, Vol. 1, No 1 (Washington, novembre 2003), « Fiscal Reforms in Context », p. 1.
-